

Traitement des eaux usées et limitation des gaz à effet de serre en tête des investissements de l'industrie agroalimentaire pour protéger l'environnement

En 2016, dans l'industrie agroalimentaire, les Pays de la Loire se situent au sixième rang des régions françaises en termes de montants d'études et d'investissements pour protéger l'environnement. Comme au niveau national, le traitement des eaux usées et la limitation des gaz à effet de serre concentrent près des deux tiers des investissements sur la période 2013-2016. L'industrie des viandes, celle des produits laitiers, celle des corps gras et la boulangerie-pâtisserie industrielle représentent 83 % des montants.

En 2016, en Pays de la Loire, les établissements des industries agroalimentaires d'au moins vingt salariés ont consacré 11,9 M€ à des investissements et 0,9 M€ à des études pour protéger l'environnement, soit 6,2 % du montant national. Cette proportion, particulièrement basse, fait suite à une année 2015 plutôt favorable. Sur les quatre dernières

années, la part régionale oscille entre 6 et 10 %. Sur la période 2013-2016 cumulée (cf. encadré ci-dessous), elle est de 7,7 %, identique au poids régional du chiffre d'affaires des industries agroalimentaires. Les montants des investissements et études représentent 0,6 % de la valeur ajoutée et 0,1 % du chiffre d'affaires des IAA de la région en 2016.

Alors que les Pays de la Loire se situent au troisième rang des régions métropolitaines pour le chiffre d'affaires agroalimentaire, ils ne prennent que la sixième place en termes d'études et investissements pour protéger l'environnement en 2016, les trois premières régions (Hauts-de-France, Grand Est et Bretagne) mobilisant plus de la moitié des montants.

En Pays de la Loire, au cours des années récentes, les montants des investissements et études des IAA pour protéger l'environnement fluctuent sensiblement, allant d'un minimum de 9 M€ en 2011 à un maximum de 21 M€ en 2013 et 2015. De même, les secteurs agroalimentaires à l'origine des investissements ne sont pas identiques d'une année sur l'autre. De ce fait, les données qui suivent sont issues d'une moyenne sur les quatre années 2013-2016 cumulées, actualisant les données 2009-2012 précédemment publiées.

Traitement des eaux usées et gaz à effet de serre, premiers domaines d'investissements

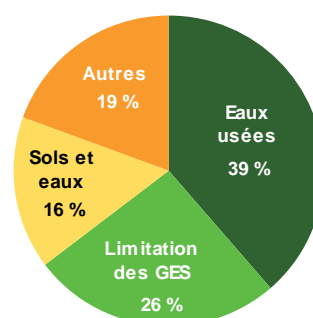
Dans l'agroalimentaire ligérien, sur la période 2013-2016, 42 % des établissements de vingt salariés et plus ont effectué des investissements ou des études pour protéger l'environnement, proportion un peu plus élevée qu'au niveau national (39 %). Les investissements pour protéger l'environnement se répartissent entre investissements « spécifiques », dont le but est de diminuer voire supprimer la pollution (filtres, bennes, bacs de rétention, matériels de mesure des polluants...), et investissements « intégrés », correspondant à des achats d'équipements et outils de production plus performants en matière environnementale (véhicules propres, matériels plus économes en énergie...). Dans la région, les investissements spécifiques mobilisent sur la période les

trois quarts du total des investissements pour protéger l'environnement, comme en France, le traitement des eaux usées concentrant près de la moitié des montants. De son côté, la limitation des gaz à effet de serre mobilise plus de la moitié des investissements intégrés.

Comme au niveau national, et quelle que soit l'année, le traitement des eaux usées reste le premier domaine du total des investissements environnementaux des industries agroalimentaires ligériennes. Il mobilise près de 40 % des montants de protection environnementale sur la période.

Les traitements pour la limitation des émissions de gaz à effet de serre (GES) représentent plus du quart des montants. Viennent ensuite la protection des sols et

des eaux souterraines et de surface. Les autres montants (19 %) concernent le traitement des déchets, la protection de l'air, les bruits et vibrations, les paysages et la biodiversité.



Source : Insee - enquêtes annuelles sur les investissements pour protéger l'environnement 2013-2016

Des investissements spécifiques pour le traitement des pollutions et la prévention

Les investissements entièrement dédiés à la protection de l'environnement peuvent être aussi classés en fonction des différentes étapes de la chaîne de gestion des pollutions. Les systèmes et matériels de pré-traitement, de traitement et d'élimination des polluants ou de remise en état des sols et des sites représentent

43 % du montant total des investissements spécifiques réalisés en Pays de la Loire par les industries agroalimentaires sur la période. Les installations et équipements de prévention (y compris contre les risques de pollution accidentelle, ou autres conséquences sur l'environnement des risques technologiques, et moyens

d'alarme associés) mobilisent également 43 % du montant des investissements spécifiques. Viennent enfin les systèmes de recyclage, de tri ou de valorisation (11 %), et les installations de mesure et de contrôle des rejets, des émissions et des bruits (3 %).

Outre leurs investissements pour la protection de l'environnement, les établissements agroalimentaires ligériens réalisent des études environnementales. Un tiers des montants de ces études relève d'études réglementaires (dossiers ICPE*,

dossiers certification, études d'impact, audits ...). Le reste correspond à des études réalisées en prévision d'un investissement futur pour la protection de l'environnement ; là encore, plus de la moitié de l'enveloppe financière de ces

études préalables concerne les eaux usées.

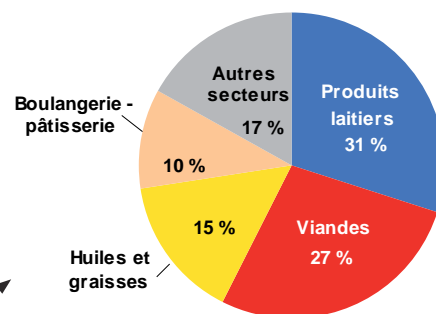
* Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

L'industrie laitière et celle des viandes en tête pour la protection de l'environnement

Sur la période 2013-2016, quatre secteurs agroalimentaires mobilisent 83 % des montants des investissements et études pour protéger l'environnement : l'industrie laitière, l'industrie des viandes, l'industrie des huiles et graisses et la boulangerie-pâtisserie industrielle. En tête, viandes et produits laitiers concentrent 58 % des montants, conformément à leur poids dans le chiffre d'affaires des IAA régionales.

Néanmoins, la hiérarchie diffère de celle du chiffre d'affaires ou de la valeur ajoutée : l'industrie laitière est sur-représentée, tout comme l'industrie des huiles et graisses. A l'inverse, l'investissement est moindre que le poids agroalimentaire dans le secteur des viandes, de la boulangerie-pâtisserie industrielle et des autres produits alimentaires.

Source : Insee - enquêtes annuelles sur les investissements pour protéger l'environnement 2013-2016



Des dépenses par établissement et par salarié plus élevées dans quatre secteurs

Les ratios par établissement et par salarié permettent de comparer les investissements et études pour la protection de l'environnement selon le secteur d'activité. Sur la période 2013-2016, le montant moyen régional se situe à 55 000 € par établissement (et 131 000 € pour les seuls établissements ayant effectivement investi), et de 397 € par salarié (653 € par salarié en ne prenant que les établissements ayant effectivement inves-

ti). En Pays de la Loire, quatre secteurs d'activité se situent significativement au-dessus de la moyenne régionale : les huiles et graisses, les fruits et légumes transformés, les produits laitiers et les aliments pour animaux. A l'inverse, c'est dans l'industrie des viandes et dans celle des autres produits alimentaires que les dépenses d'investissement par établissement et par salarié sont les plus faibles. En quatre ans, plus de 550 établisse-

ments agroalimentaires d'au moins vingt salariés ont déclaré avoir effectué des investissements pour la protection de l'environnement (dont plus du quart présents les quatre années). 9 % d'entre eux concentrent la moitié de ces investissements. Ils appartiennent souvent aux grands groupes agroalimentaires présents dans la région : LDC, Cargill, Bel, Lactalis, Terrena ...

Dépenses courantes pour protéger l'environnement : taxes, redevances et coûts de fonctionnement

L'effort financier annuel des entreprises pour protéger l'environnement ne se limite pas aux investissements pour protéger l'environnement. Il comprend également les taxes et redevances dans les domaines de l'eau et des déchets et les coûts de fonctionnement des installations spécifiques dédiées à la protection de l'environnement.

En 2016, les dépenses courantes des établissements agroalimentaires ligériens de vingt salariés ou plus pour protéger l'environnement s'élèvent à 52 M€.

Les taxes, redevances et cotisations payées représentent 34 M€. Les cotisations et contributions acquittées auprès d'organismes agréés comme Eco-emballages ou Aliapur en constituent le premier poste (14 M€), suivi du traitement des déchets (12 M€) et du traitement des eaux usées (6 M€).

Les dépenses courantes de fonctionnement s'élèvent à 15 M€. Elles retracent les coûts de fonctionnement des installations spécifiques dédiées à la protection de l'environnement, comprennent les achats de services, mais aussi les coûts internes en frais de personnel, frais d'entretien, achats d'énergie et de consommables.

Méthodologie

L'enquête annuelle sur les investissements pour protéger l'environnement a été réalisée par le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du ministère en charge de l'agriculture jusqu'à l'exercice 2011. Depuis l'exercice 2012, elle est conduite par l'Insee. Depuis 2006, cette enquête concerne l'ensemble des établissements agroalimentaires, industries alimentaires et fabrication de boissons, d'au moins 20 salariés, qui exercent une activité de fabrication ou de transformation en France métropolitaine. Depuis l'exercice 2012, le champ géographique de l'enquête s'étend aux départements d'outre-mer. L'enquête intègre aussi la fabrication de produits à base de tabac. L'enquête annuelle sur les investissements pour protéger l'environnement permet de mesurer les dépenses d'investissements et d'études en rapport avec la protection de l'environnement. Les dépenses courantes, volet particulier de l'enquête, ne sont demandées aux établissements que tous les trois ans ; elles ont été renseignées pour 2016.

Pour en savoir plus :

- « Dépenses pour protéger l'environnement dans les industries agroalimentaires et les scieries en 2016 », Agreste Chiffres et données - Série Agroalimentaire n° 195, novembre 2018 <http://agreste.agriculture.gouv.fr/publications/chiffres-et-donnees/article/depenses-pour-protoger-1-14846>
- « Dépenses des industries agroalimentaires pour protéger l'environnement : nouvelle progression des investissements antipollution en 2015 », Agreste Primeur n° 347, novembre 2017 <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/primeur347.pdf>

Agreste : la statistique agricole

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire
Service régional de l'information
statistique et économique
5 rue Françoise Giroud - CS 67516 - 44275 NANTES cedex 2
Tél. : 02 72 74 72 40 - Fax : 02 72 74 72 79
Mél : srise.draaf.pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr
Site internet : www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Yvan Lobjoit
Directrice de la publication : Claire Jacquet-Patry
Rédacteur en chef : Jean-Pierre Coutard
Rédaction : Olivier Jean
Composition : Bénédicte Guy
Impression : SRISE à NANTES
Dépôt légal : à parution
ISSN : 1956 - 7499